



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 20578

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la question des moyens, face au défi sociétal que représente la prise en charge des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer. Le président de la République, marquant son engagement, a indiqué lui-même dans son discours à Sophia-Antipolis que les moyens seront insuffisants et un certain nombre de professionnels et l'Association France Alzheimer l'ont souligné. La question sociétale est majeure : 855 000 personnes touchées et 225 000 le seront chaque année. Le défi est sans commune mesure, alors même que les médicaments peuvent contribuer à améliorer la vie du malade mais ne peuvent pas guérir la maladie. Les plans précédents (Kouchner 2001, Douste-Blazy 2004) faisaient déjà part de ces constats, proposant des mesures qui n'ont été mises en place que très partiellement. Ces différents constats l'invitent à lui demander prioritairement un état des lieux, permettant le suivi des mesures, et des indicateurs épidémiologiques qui constitueront des points d'ancrage indispensables avant de répartir des financements, pour ensuite en évaluer la qualité et la pertinence et les réalisations concrètes. Par conséquent, il lui demande quelle politique sera celle du Gouvernement sur cette question précise.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20578

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2989

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)